

Compte rendu du 7 JANVIER 2020

En l'an deux mil vingt, le sept janvier à 18 heures 30, les membres du conseil municipal de la commune de BERRIE se sont réunis à la mairie de BERRIE en séance publique sur la convocation qui leur a été adressée par Monsieur FULNEAU, maire de Berrie, conformément aux articles L 2121-10, L2121-11 et L 2122-8 du code général des collectivités territoriales.

Etaient présents : Messieurs Jean-Paul FULNEAU, Patrice MAROLLEAU, Dominique GIBOUIN, Claude Yannick MAUXION, Rémy ROUSSEAU, Christian POURCEL, Mesdames Fabienne MAROLLEAU, Roselyne BAILLERGEAU, Sophie BARRY,

Absents : Messieurs Michel HUMEAU, Sébastien DUMOULIN,

Secrétaire de séance : Madame Fabienne MAROLLEAU

La séance a été ouverte sous la présidence de Mr Jean-Paul FULNEAU, Maire de Berrie.

Ordre du jour

1°) Points sur les travaux 2020

Monsieur le Maire énumère les différents travaux qu'il conviendrait de réaliser en 2020, savoir :

- Entretien des chemins et routes communales : Monsieur le maire propose de fixer un rendez-vous pour aller visiter les différents endroits pour lesquels il y aurait la nécessité de réaliser des travaux.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide de fixer la date du samedi 18 janvier 2020 à 9 heures, place de la Mairie.

- Travaux de peinture à la mairie et à l'église, travaux de toiture sur la partie locative du bâtiment de la mairie, changement de 4 lucarnes en PVC à la mairie, pose de volets pour la salle de réunion, pose de revêtement à côté du bar dans la salle des fêtes :

Après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte et charge Monsieur le maire ou son représentant à demander les différents devis à Mr GONCALVES DO REGO (toiture), Mr BABIN (peinture et revêtement), Mr BELLAMY (menuiserie).

Un conseiller municipal interroge le conseil municipal pour le souci d'insonorisation dans la salle des fêtes. Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide d'étudier ce problème en demandant des conseils auprès d'entreprises spécialisées et charge Monsieur le maire ou son représentant à se renseigner pour ce sujet.

- Aménagement d'un abribus avec signalétique, rue de la Bastille à côté du lotissement : Monsieur le maire propose de l'établir par l'agent communal et le conseil municipal donne un avis favorable.
- Aménagement et plantation du terrain de la Bastille : en attente de l'étude par l'agence des territoires.

2°) Document unique

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que dans le cadre d'une politique d'amélioration de la santé et de la sécurité au travail, la commune de Berrie a engagé une démarche de prévention sur le thème « évaluation des risques professionnels ». Pour ce faire, la commune de Berrie travaille en collaboration avec le conseiller de prévention de la CCPL qui doit envoyer un compte rendu suite à sa visite.

3°) Devis pour broyeur de route

Monsieur le Maire propose pour faire suite à la délibération du 8 octobre dernier concernant le renouvellement du broyeur de route de revoir ce projet. Il rappelle le montant des devis et la description de chacun des matériels. Après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte la proposition de l'entreprise « Mas Vaonnaise » sur un matériel de marque DESVOYS STANDARD DEPORTABLE pour un montant de 8520 € négociable et charge Monsieur le Maire de se rapprocher de la MAS VAONNAISE dans les plus brefs délais.

4°) Vœux du maire du 17 janvier 2020

Date fixée le vendredi 17 janvier 2020 à 19 heures : achat de galettes et vins.

Le conseil municipal est invité à 18 heures à la salle des fêtes pour la mise en place de la manifestation.

5°) Vente de peupliers aux Allières

Monsieur le maire propose de faire également la visite des peupliers le samedi 18 janvier prochain pour la vente au lieudit « Les Allières »

6°) Date à définir pour la visite des chemins, du marais

Date définie : samedi 18 janvier 2020 à 9 heures place de la mairie

7°) Questions diverses

Devis de Mr MAUXION David : Création de fossé et accotement de route: chemin rural du Haut-Nueil au Bas-Nueil

Accotement de route et descendre la berne à 15 cm du niveau de la route, évacuation de terre et déplacements : la bastille face au lotissement pour l'aménagement de l'abribus. Le devis s'élève à la somme de 1260 € TTC.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte le devis et charge Monsieur le Maire ou son représentant de le signer afin de réaliser les travaux.

Groupement de protection des végétaux

Monsieur Le Maire informe le conseil municipal que pour faire suite à la subvention de la commune auprès de ce groupement de protection, le président a décidé de réunir les différents membres concernés, détenteurs de fusées, afin de finir les stocks et de dissoudre cette association.

Demande de création d'adresse :

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'une demande a été émise de la part de Monsieur Victor MENESTREAU, dans le but de créer une nouvelle adresse à Pouant, 86120 Berrie, pour la parcelle cadastrée section A numéro 2065 au lieudit « Le Clos Georges ».

Après en avoir délibéré, le conseil municipal a décidé d'accorder une nouvelle adresse qui serait numérotée « 1 » chemin de la Fontaine de Pouant, Pouant, 86120 Berrie, après avoir eu l'accord du service de la poste.

(A titre d'information, la factrice a donné son accord pour cette nouvelle adresse à charge pour monsieur Victor Ménestreau de faire une demande de raccordement et de produire son KBIS.)

Devis du clocher par l'entreprise GOUGEON : pour faire suite à la visite d'entretien des cloches de l'église de Berrie, l'entreprise a relevé des problèmes de sécurité d'accès, et à réaliser un devis pour pérenniser l'installation des planchers au niveau du beffroi qui sont usés et très dangereux. Ce devis s'élève à la somme de 7 639,20 € TTC. Après en avoir délibéré, le conseil municipal désire avoir des explications complémentaires car ce devis n'a pas été demandé par le biais de l'équipe municipal et charge Monsieur le Maire de le faire remarquer à l'entreprise GOUGEON.

Arbre de Noël : achat de nouvelles guirlandes afin de remplacer celles existantes qui sont abîmées.

Lampadaire au Haut-Nueil : à la demande d'un conseiller, il serait souhaitable de mettre en place de l'éclairage public au 7 rue des vignes. Après en avoir délibéré, le conseil municipal donne un avis favorable et charge Monsieur le Maire ou son représentant à demander un devis à SRD.

Le Maire, Jean-Paul FULNEAU

